

REGLEMENT INTERIEUR AUTO-ECOLE MCONDUITE

Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

ARTICLE 1 : Règles d'Hygiène et Sécurité

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit se conformer aux instructions particulières données par les formateurs en ce qui concerne les règles de sécurité, mais également respecter les normes élémentaires d'hygiène comme l'interdiction de vapoter, fumer, cracher, de se restaurer ou de jeter des détritrus.

ARTICLE 2 : Consignes de Sécurité

En cas d'incendie ou d'ordre d'évacuation, l'élève se conformera aux directives qui seront données par le responsable désigné. Il est interdit d'introduire, de distribuer ou de consommer des stupéfiants ou de l'alcool sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

ARTICLE 3 : Accès aux locaux

Les jours d'ouverture de l'établissement sont les suivants :

lundi		13h30-19h00
mardi	9h00-12h00	13h30-19h00
mercredi		13h30-19h00
jeudi	9h00-12h00	13h30-19h00
vendredi	9h00-12h00	13h30-19h00
samedi	9h00-12h00	13h30-17h00

En cas de modifications, un affichage sera mis en place.

ARTICLE 4 : Organisation des Cours Théoriques et Pratiques

Les cours théoriques sont dispensés dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
- L'influence de la fatigue sur la conduite
- Les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée
- Les usagers vulnérables
- la vitesse

Les cours théoriques sont dispensés du lundi au vendredi de 18h00 à 19h00 (sauf le jeudi) et le samedi de 11h00 à 12h00.

Pour la formation pratique, les cours sont donnés durant les heures d'ouverture de l'établissement. Un contrat de formation est conclu après une évaluation de départ. Un livret d'apprentissage sera remis à l'élève, il devra en prendre le plus grand soin et le présenter à chaque leçon de conduite.

L'annulation des leçons de conduite se fait dans les horaires d'ouverture de l'établissement et ce, au minimum 48h, jours ouvrables, à l'avance, A défaut, les leçons de conduite sont facturées au tarif en vigueur.

Tout retard, devra être signalé.

ARTICLE 5 : Tenue vestimentaire

Les élèves doivent avoir une tenue, un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite. (pas de chaussures ne tenant pas le pied ou à talons haut)

ARTICLE 6 : Utilisation du matériel pédagogique

L'utilisation du matériel pédagogique est exclusivement réservée à l'activité de formation et uniquement sur les lieux de formation. Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y être invité.

ARTICLE 7 : Assiduité

L'élève stagiaire s'engage au respect des horaires de formation fixés par l'école de conduite. En cas d'absence ou de retards, les modalités précisées à l'article 4 du présent règlement s'appliquent.

ARTICLE 8 : Comportement

Un comportement visant au non-respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et au bon déroulement des formations est proscrit sur les lieux de formation, à bord des véhicules destinés à l'enseignement et lors d'examens pratiques. Sont particulièrement visés les comportements à caractère agressif, violent, homophobe, sexiste et raciste. Il est demandé aux élèves de ne pas bavarder pendant les cours, et de bien attendre la fin de celui-ci afin de ne pas perturber son bon déroulement. Les téléphones portables doivent être éteints en leçon de conduite et pendant les heures de code (sauf application test code)

ARTICLE 9 : Sanctions disciplinaires

Tout manquement à l'une des dispositions du présent sur le dit règlement pourra, en fonction de sa nature et sa gravité, faire l'objet des sanctions ci-dessous désignées par ordre d'importance :

- l'avertissement oral
- l'avertissement écrit
- la suspension provisoire
- l'exclusion définitive

L'auto-école MCONDUITE vous souhaite une bonne formation.